



## Avis de Course

### Régate de la « Belle Etoile », Vendredi 19 août 2011

#### Organisation

##### Yacht club de Genève

Case postale 32, CH-1223 Cologny

Tél. secrétariat : + 41 22 735 44 38 Fax : + 41 22 735 44 41

Site : [www.ycg.ch](http://www.ycg.ch)

E-mail : [contact@ycg.ch](mailto:contact@ycg.ch)

#### 1. Règles applicables

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile 2009-2012
- 1.2 Le règlement ACVL-SRS édition 2010
- 1.3 Les règles de courses à la voile sont modifiées selon les instructions de course. Les modifications apparaîtront en totalité dans les instructions de course.
- 1.4 La langue officielle est le français.

#### 2. Classification de la manifestation

La régata compte pour le Championnat du Petit Lac.

#### 3. Admissibilité et Inscriptions

- 3.1 La régata est ouverte aux classes TCF1, TCF2, TCF3, TCF4 et LX-TCFX définies selon le règlement ACVL 2010.
- 3.2 La régata est ouverte aux séries Surprise (SU), Grand Surprise (GS) et Toucan (TO) définies selon le règlement ACVL 2010 et selon les règles de chacune des séries.
- 3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire par le biais du site Internet [www.ycg.ch](http://www.ycg.ch)
- 3.4 La finance d'inscription s'élève à CHF 60.- et doit être versée sur le CCP 30-245250-8 (CHF) – IBAN CH13 0900 0000 3024 5250 8.
- 3.5 L'inscription est gratuite pour les membres actifs YCG, *sauf si ceux-ci s'inscrivent tardivement.*
- 3.6 La date limite de l'inscription est fixée au mercredi 17 août 2011
- 3.7 Un nombre minimum de 3 personnes est exigé à bord.
- 3.8 Tous les équipiers doivent être en possession d'une licence reconnue par l'ISAF.
- 3.9 Le skipper s'engage à ce que tous les équipiers soient en possession d'une licence valide et que la redevance relative à la publicité a été payée pour l'année en cours. Tous les documents pourront être demandés lors de la confirmation de l'inscription.
- 3.10 Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'au **jeudi 18.08.2011 à 20h00** moyennant une finance d'inscription de CHF 100.--, ceci également pour les membres actifs du YCG.
- 3.11 Aucune finance d'inscription ne sera remboursée.

#### 4. Instructions de course

La confirmation d'inscription et le retrait des instructions de courses se feront le jeudi 18.08.2011 de 17h00 à 20h00, ainsi que le vendredi 19.8.2011 de 15h00 à 17h00, au secrétariat des régates du YCG.

Les IC seront également disponibles sur le site du YCG au plus tard le lundi qui précède la régata.



## 5. Programme

- 5.1 Le signal d'avertissement à lieu à 18h55 et le signal de départ à 19h00.  
La procédure détaillée de départ est donnée dans les instructions de course.
- 5.2 La clôture est fixée à 06h00 le samedi suivant le départ de la régata.

## 6. Les parcours

Les parcours à effectuer sont les suivants :

6.1 Grand parcours, classes TCF1, TCF2, GS, TO, LX-TCFX :  
Tour Carrée, Coppet, Anières, Bellevue et Tour Carrée.

6.2 Petit parcours, classes TCF3, TCF4 et SU :  
Tour Carrée, Versoix, Anières, Bellevue et Tour Carrée.

## 7. Pénalités

- 7.1 Un bateau ayant pris un départ prématuré et n'ayant pas réparé conformément à la règle 30.1 RCV sera considéré OCS
- 7.2 Les réclamations doivent être déposées au plus tard 60 minutes après la clôture de la régata.
- 7.3 Les réclamations seront jugées le samedi 20.8.2011 à 16h00.

## 8. Classement

- 9.1 Le système de classement est le suivant :
  - 9.1.1. Un classement en temps réel, toutes classes confondues, grand parcours.
  - 9.1.2. Un classement en temps réel, toutes classes confondues, petit parcours.
  - 9.1.3. Un classement en temps réel, par série, SU, GS et TO.
  - 9.1.4. Un classement en temps compensé, par classe, pour les classes TCF1, TCF2, TCF3, TCF4.
- 9.2 Un minimum de 5 bateaux inscrits par série et classe est nécessaire pour qu'il soit établi un classement.

## 9. Prix et challenges

- 9.1 Les prix seront distribués comme suit :
  - 9.1.1 Par série et classe en temps réel.
  - 9.1.2 Par classe en temps compensé : TCF1, TCF2, TCF3 et TCF4.
  - 9.1.3 Les prix sont offerts par la boutique Nautique la Seiche
  - 9.1.4 Nouveau Challenge AAA Archivage SA :

Les coupes de chacune des catégories sont remises en jeu d'année en année à partir de 2010.  
Le premier de chacune des catégories à gagner à trois reprises la régata « La Belle Etoile – Challenge AAA Archivage SA » durant cinq ans (2010 à 2014), se verra remettre la coupe respective de sa catégorie définitivement.

Si pendant la période de 2010 à 2014, aucun des bateaux n'a gagné la régata trois fois, les coupes sont remises par classe, aux concurrents ayant remporté le plus de victoires. En cas d'égalité entre concurrents d'une même classe, la coupe revient au vainqueur de la dernière édition de la régata « La Belle Etoile - Challenge AAA Archivage SA ».

9.1.5 Distribution de la Cagnotte « AAA Archivage SA » :

Le premier de tous les bateaux de toutes les catégories confondues à gagner la régata trois fois durant la durée du contrat remporte le gain de la cagnotte. Si plusieurs concurrents des catégories différentes devaient gagner pour la troisième fois cette régata la même année, le gain de la cagnotte sera divisée manière égale.

Une fois la période 2010 - 2014 échu, si aucun des participants n'a gagné cette régata trois fois, le montant total de la cagnotte sera remis au Yacht Club de Genève.



## **10. Distribution des prix**

**10.1 La distribution des prix à lieu le samedi 20 août 2011 à 18h00 au Yacht Club de Genève.**

10.2 Les membres d'équipages et/ou propriétaires des bateaux vainqueurs et récompensés sont invités à retirer leurs prix lors de la cérémonie.

## **11. Décharge de responsabilité**

Les concurrents participent à la régata sous leur entière responsabilité et à leurs propres risques (voir la règle 4 décision de courir). La décision d'un concurrent de prendre part ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant que pendant et après la course.

## **12. Assurance**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de CHF 1'500'000.-- ou son équivalent pour l'épreuve.

